

idaho®

Conditionnement(s)

Emballages

1 kg (x 10)

5 kg (x 4)

Palettes

1 kg : 720 kg

5 kg : 700 kg

Fiche d'identité

Composition

330 g/kg de cymoxanil (33% du poids)

330 g/kg de zoxamide (33% du poids)

Formulation

WG - granulés à disperser dans l'eau

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2140127

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

GOWAN France S.A.S - 5 rue du gué - 77139 PUI-SIEUX

Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

® Marque déposée GOWAN Crop Protection Limited

Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit, respecter les précautions d'emploi.

Description

IDAHO est un fongicide préventif, associant le zoxamide et le cymoxanil, destiné à lutter contre le mildiou de la vigne. Le zoxamide, qui présente un mode d'action unique, agit en se fixant sur les tubulines et en inhibant la multiplication cellulaire du champignon. S'incorporant aux cires foliaires, il bénéficie d'une excellente résistance au lessivage. Le cymoxanil est un fongicide qui possède un effet rétroactif et dont le mode d'action reste inconnu.

Préparation et application

Préparation de la bouillie

1. Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
2. Mettre en route l'agitation (celle-ci doit être modérée, afin d'éviter la formation excessive de mousse lors de la préparation de la bouillie) et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre de l'application.
3. Verser **IDAHO** dans la cuve puis compléter avec l'eau nécessaire en maintenant l'agitation.
4. Eliminer les fonds de cuve, les eaux de rinçage et les eaux de lavages conformément à la législation en vigueur. Ne pas contaminer les eaux naturelles (fossés, rivières, étangs), les égouts et les eaux potables.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Vérifier la législation en vigueur. Tout mélange doit être préalablement testé.

Précautions à prendre et mises en garde

Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les emballages vides

Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Précautions d'emploi

Protection de l'opérateur et du travailleur

Pour protéger l'opérateur, porter :

- **Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

- **Pendant l'application**

Si application avec tracteur sans cabine

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Si application avec tracteur avec cabine

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant.

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour protéger le travailleur, porter des gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 et une combinaison de travail (cotte en coton/polyester (35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²)) avec traitement déperlant.

Prévention de la résistance

Avec les fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches résistantes à la substance active. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement du phénomène de résistance, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, cadence et séquences de traitement, conditions d'application, éviter les applications en situation curative, ...) et, chaque fois que possible, d'utiliser des produits à mode d'action différent en alternance ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération

de l'efficacité du fongicide. De ce fait PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à

d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de tels phénomènes.

Usages

Culture	Cible	Dose	DAR Stades d'appli- cation	Nombre Maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Vigne	Mildiou	0.45 kg/ha	28 jours	3 /campagne Délai entre les applications de 7 à 10 jours.	20m -

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

Recommandations d'emploi

IDAHO s'utilise uniquement en préventif.

Utilisé seul, respecter un délai entre les applications de 7 à 10 jours*.

Utilisé en mélange avec un partenaire de type phosphonate, renouveler la protection après 10 à 14 jours*. Utilisé en mélange avec un produit à base de cuivre, renouveler la protection lorsque le partenaire est lessivé à partir de 7 à 10 jours*. Alternier l'utilisation de substances actives à modes d'action différents pour lutter contre le mildiou.

**Intervalle indicatif, resserrer la cadence en cas de forte pression et/ou de croissance rapide de la vigne et/ou de lessivage*

IDAHO s'utilise pendant toute la période de risque communiquée par les Bulletins de Santé du Végétal.

IDAHO est sélectif de tous les cépages testés de raisin de cuve et de table. Il n'a pas d'incidence sur la fermentation et la qualité organoleptique des vins.

Restrictions d'emploi

En l'absence d'études, PHILAGRO France déconseille l'utilisation d'**IDAHO** sur vignes mères destinées à la multiplication.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

Après traitement

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Informations réglementaires



ATTENTION

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang, thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P260: Ne pas respirer les poussières/brouillards.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Spe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

Description des premiers secours

Généralités : En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).

Inhalation : Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.

Peau : Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau.

Yeux : Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

Ingestion : ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

Transport et stockage

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à une température supérieure à -10 °C

Les gestes responsables

Important - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Autorité Compétente.

Garantie

Le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, relative à l'utilisation du produit d'une autre manière que celle indiquée sur l'étiquette. L'utilisateur sera responsable des risques liés à l'utilisation et/ou la manipulation et/ou l'entreposage de ce produit en cas de non-respect des recommandations de l'étiquette.

Toute reproduction du présent texte est interdite.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € – RCS Lyon B 389 150 582 – Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 10/2017